

Réunion restreinte du 3 novembre 2021

P.V. n° 7

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. CHARBONNIER - REPENTIN.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

COUPE DE FRANCE

6^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 13 matches de ce tour et souhaite une pleine réussite aux clubs qualifiés pour le 7^{ème} tour, géré par la F.F.F. :

- **Angoulême Charente F.C., Bergerac Périgord F.C., Trélissac A.P.F.C., F.C. Libourne, Stade Bordelais, U.S. Chauvigny, Stade Poitevin F.C., E.S.A. Brive, E.S. Guérétoise, S.A.G. Cestas, C.S. Feytiat, A.S. Panazol, Limens J.S.A.**

CHAMPIONNATS

REGIONAL 3

Match n° 23397907 – Poule D – E.S. Nonardaise / A.S.P.O. Brive du 16/10/2021

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges et Contentieux du 25/10/2021 qui **donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'A.S.P.O. Brive (0 but, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle de l'E.S. Nonardaise (3 buts, 3 points).**

Match n° 23397922 – Poule D – A.S. Chambertoise / A.S.P.O. Brive du 30/10/2021

Courriel de l'A.S. Chambertoise du 30/10/2021 à 10h05 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Chambertoise.**

Amende de 105 euros pour forfait à l'A.S. Chambertoise (2^{ème} forfait).

Match n° 23398702 – Poule J – La Jeanne d'Arc de Dax (2) / F.C. Belin Beliet du 16/10/2021

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges et Contentieux du 25/10/2021 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

COURRIER

Courriel commun des clubs de C.S. Feytiat, E.S.A. Brive et E.S. Guérétoise (du 02/11/2021), ainsi que du S.A.G. Cestas (du 03/11/2021)

Ces 4 clubs, compte-tenu de leur qualification pour le 7^{ème} tour de Coupe de France (matches à jouer les 13 ou 14/11/2021) demandent, afin de pouvoir défendre correctement leurs chances contre des adversaires qui auront eu une semaine entière de récupération, que les matches en retard qui leur ont été positionnés le jeudi 11/11/2021 soient reportés à des dates ultérieures.

La commission, malgré les problèmes engendrés par le nombre limité de dates de rattrapage disponibles et que cela pourra avoir un impact certain sur la bonne fin des championnats régionaux, accède à cette demande et décide de reporter **EXCEPTIONNELLEMENT** les rencontres suivantes en Régional 1 à des dates ultérieures :

- Poule A :
 - o Royan-Vaux A.F.C. / C.S. Feytiat
 - o E.S. Guérétoise / F.C. Nueillaubiers
- Poule B :
 - o E.S.A. Brive / S.A. Mérignacais
- Poule C :
 - o S.A.G. Cestas / Arin Luzien.

La commission souhaite cependant alerter les clubs sur la situation qui pourrait devenir très préoccupante, notamment pour ceux figurant dans la poule de 15 clubs, et leur indique qu'ils ne pourront plus, après cet accord exceptionnel de report, contester les décisions relatives aux futures dates de rattrapage.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 03/11/2021 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.